



Notre FROMAGE FERMIER est en danger !...

*les conditions d'étiquetage "fromage fermier" vont changer
les producteurs fermiers doivent se mobiliser !*

CE QUI VA CHANGER avec la nouvelle Loi (entrée en vigueur prévue en avril 2020):

✕ **HIER : 1 seule condition** pour étiqueter « fermier » : toutes les étapes réalisées par un éleveur travaillant avec son propre lait

PRODUCTION du lait	FABRICATION du fromage	AFFINAGE du fromage	VENTE du fromage
Par un ELEVEUR, dans sa FERME	Par un ELEVEUR, dans sa FERME	Par un ELEVEUR, dans sa FERME	par l'ELEVEUR

✕ **A PARTIR D'AVRIL 2020 : 2 options possibles** : le cas actuel (producteur uniquement) + le cas où l'affinage, et donc la vente, sont réalisées par un autre opérateur que l'éleveur

PRODUCTION du lait	FABRICATION du fromage	AFFINAGE du fromage	VENTE du fromage
Par un ELEVEUR, dans sa FERME	Par un ELEVEUR, dans sa FERME	Par un ELEVEUR, dans sa FERME	par l'ELEVEUR

ET aussi

Par un ELEVEUR, dans sa FERME	Par un ELEVEUR, dans sa FERME	Par un AFFINEUR, = une entreprise petite, moyenne ou grande, qui affine les fromages de plusieurs producteurs	par l'AFFINEUR
----------------------------------	----------------------------------	---	----------------

Affinage "hors ferme" et étiquetage "fermier": QUELLES CONSEQUENCES ?

- Des fromages produits et affinés par des agriculteurs seront mis en concurrence sur le marché avec des fromages semi industriels, **sans possibilité de les différencier** car ils porteront tous la même "mention fermière". C'est la banalisation annoncée de cette mention et sa perte de valeur...
- **Les consommateurs** seront amenés à acheter des produits "fermiers" portant des noms et des marques d'affineurs. Ils **perdront toute transparence** sur l'origine du produit. Ils n'auront plus de garantie en termes de : proximité, terroir, agriculture à taille humaine, production non standardisée, etc....

On fait croire aux producteurs qui vendent leurs fromages en blanc à des affineurs que la mention fermière leur apportera une plus-value, alors que cet étiquetage bénéficiera d'abord, voire uniquement à l'affineur, puisque c'est ce dernier qui met le produit sur le marché et décide de son prix, comme de la répartition de la valeur obtenue... Même si chaque producteur est libre de choisir ce modèle, il est paradoxal de le mettre en avant, via la mention fermière, comme une solution d'avenir pour la filière, sachant qu'il met les producteurs sous tutelle d'opérateurs d'aval.

Attention aux dérives possibles !

Quelques exemples de **dérives possibles** : l'intégration des exploitations agricoles dans le circuit la grande distribution, le tout, chapeauté par des industriels, et l'inévitable pression sur les prix des fromages de toute la filière fermière, y compris ceux sous AOP/IGP ; la mise en concurrence des fromages de producteurs traditionnels locaux des zones touristiques et/ou de montagne par les fromages fermiers affinés par affineur des zones de plaine ; etc...

Que PROPOSE l'ANPLF ?

Depuis des mois, l'ANPLF a rencontré des Députés et Sénateurs et leur a fait des propositions équilibrées, mais qui n'ont pas été retenues par la majorité d'entre eux. Nous continuerons néanmoins à les défendre...

Pour éviter les dérives, et notamment les possibilités de délocalisations et de massification

Pour préserver la transparence due aux consommateurs

Nous demandons

La possibilité d'étiqueter fermier en cas d'affinage hors ferme
SEULEMENT POUR LES AOP/IGP

L'étiquetage systématique du
NOM DU PRODUCTEUR (ELEVEUR)

Par ailleurs, l'ANPLF est favorable aux **ateliers collectifs d'affinage**, à condition que ces structures ne regroupent que des producteurs, qu'elles soient dirigées par eux, et n'affinent que leurs fromages fermiers.

Comment CHAQUE PRODUCTEUR FERMIER peut-il agir pour défendre le terme fermier ?

Notre premier moyen d'action, c'est l'information !...

- **Après de nos clients** (consommateurs sur les marchés, les points de vente directe, ...mais aussi les crémiers, les vendeurs de grandes surfaces) doivent prioritairement être informés afin qu'ils en tiennent compte dans leurs actes d'achat.
- **Après des autres producteurs** (notamment dans vos structures lors des réunions et diverses rencontres)
- **Après de toutes les autres personnes** potentiellement intéressées que vous pourriez être amenés à rencontrer, telles que les **journalistes**, les **politiques**, etc...

Dans les semaines qui viennent, l'ANPLF publiera des documents d'information (formats papier et PDF) qui vous aideront à communiquer sur la situation des fromagers fermiers ... Vous en serez destinataires via les associations de producteurs fermiers de vos territoires. Toute l'information sera aussi disponible sur : www.anplf.fr

N'hésitez pas à vous mobiliser !